

Communes de

Vittel, Contrexéville, Norroy, Mandres-sur-Vair, Saint-Remimont, Belmont-sur-Vair,
Dombrot-sur-Vair, La Neuveville-sous-Châtenois, Houécourt, Viocourt, Châtenois,
Balléville, Vouxey, Removille, Houéville, **Attignéville**, Barville, Harchéchamp, Autigny-
la-Tour, Soulosse-sous-Saint-Elophe et Moncel-sur-Vair.

Cartographie zonage PPRNi

PPRNi

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS
« inondation »

du Vair et Petit Vair

Vu et annexé
à mon
arrêté préfectoral
n° 001 / 2020 / DDT

Du 28 janvier 2020

SIGNÉ

Le Préfet,



Photo aérienne de la crue du Vair le 17 décembre 2011
Houéville - Attignéville - Vouxey



Photo aérienne de la crue du Vair le 17 décembre 2011
Balléville

Janvier 2020



PRÉFET DES VOSGES



**Zonage réglementaire
PPNri
du Vair et Petit Vair
ATTIGNEVILLE
SYNOPTIQUE**

Limite
communale
 Zone inondable

Vu et annexé
à mon
arrêté préfectoral
n° : 001 / 2020 / DDT
du : 28 janvier 2020

SIGNE

Le Préfet,

Sources : ©IGN©
Conception : DDT88/SER/BPR-TV

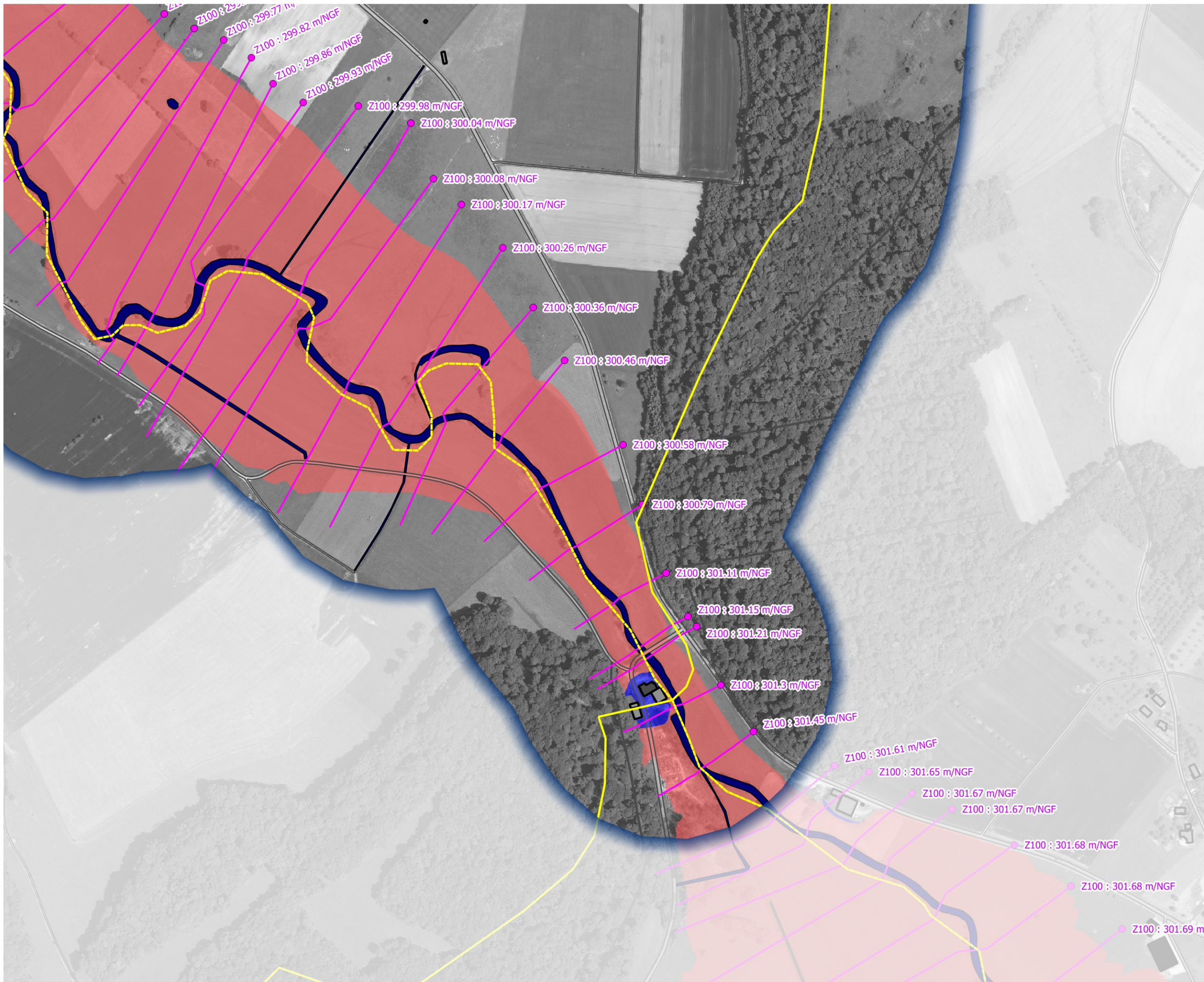
0 600 m

Janvier 2020

PLANCHE 3 (3 / 3)

PLANCHE 2 (2 / 3)

PLANCHE 1 (1 / 3)



**Zonage réglementaire
PPRni
du Vair et Petit Vair
ATTIGNEVILLE**

PLANCHE 1 (1 / 3)

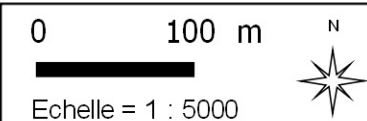
- Zone rouge R
- Zone bleue B1
- Zone bleue B2
- Cote de la crue de référence
- Cours d'eau et plans d'eau
- Limite communale

Vu et annexé
à mon
arrêté préfectoral
n°: 001 / 2020 / DDT
du : 28 janvier 2020

SIGNE

Le Préfet,

Sources : ©IGN©
Conception : DDT88/SER/BPR-TV



Janvier 2020



Zonage réglementaire
PPRni
du Vair et Petit Vair

ATTIGNEVILLE

PLANCHE 2 (2 / 3)

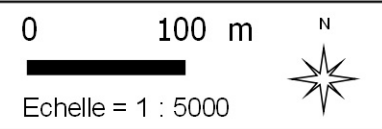
-  Zone rouge R
-  Zone bleue B1
-  Zone bleue B2
-  Cote de la crue de référence
-  Cours d'eau et plans d'eau
-  Limite communale

Vu et annexé
à mon
arrêté préfectoral
n°: 001 / 2020 / DDT
du : 28 janvier 2020

SIGNE

Le Préfet,

Sources : ©IGN©
Conception : DDT88/SER/BPR-TV



Janvier 2020

Zonage réglementaire PPRni du Vair et Petit Vair

ATTIGNEVILLE

PLANCHE 3 (3 / 3)

- Zone rouge R
- Zone bleue B1
- Zone bleue B2
- Cote de la crue de référence
- Cours d'eau et plans d'eau
- Limite communale

Vu et annexé
à mon
arrêté préfectoral
n°: 001 / 2020 / DDT
du : 28 janvier 2020

SIGNE

Le Préfet,

Sources : ©IGN©
Conception : DDT88/SER/BPR-TV

0 100 m
Echelle = 1 : 5000

Janvier 2020

